

AU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 OCTOBRE 2018

INFORMATIONS DE M. LE MAIRE

- Point sur le contentieux opposant la ville de WAMBRECHIES à M. Rudy METBACH
- Point sur le recours contentieux du Collectif Riverains Vigilants contre le projet d'antenne-relais d'ORANGE – Chemin du Mouton Boulonnais
- Information relative à l'emprunt contracté auprès de la Banque Postale

18/58 : ETAT DU PERSONNEL 2018 – CREATION DE POSTES

Afin de répondre aux besoins des services, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide la création des postes suivants :

- deux rédacteurs
- deux adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe
- un assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, discipline « tuba »

18/59 : MISE A DISPOSITION DU SERVICE D'AIDE A LA GESTION DES ARCHIVES DU SIVOM ALLIANCE NORD-OUEST – AVENANT A LA CONVENTION

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant dans lequel sont précisées les missions et les modalités d'exécution du service Archives et les engagements de la collectivité.

18/60 : RUE DE LA DISTILLERIE – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 17/10 DU 2 MARS 2017 RELATIVE A LA VENTE DE PARCELLES AU PROFIT DE LA SCI LA MALTERIE

L'acquisition de cet ensemble immobilier sera réalisée par la Société CMCIC LEASE, société de crédit-bail, laquelle consentira à la société SCI La Malterie un contrat de crédit-bail immobilier.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, acte ce changement d'acquéreur.

18/61 : DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DU TRESORIER DE SAINT ANDRE LEZ LILLE – SOUTIEN DE LA VILLE DANS SA DEMARCHE

M. Pierre MONEUSE, Trésorier, a été constitué débiteur de la somme de 4 709.40 €.

La somme en cause représente le paiement de divers mandats de paie émis en 2015 en règlement de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) d'un agent.

Etant donné l'absence de préjudice réel subi par la commune dans cette affaire, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide de soutenir M. MONEUSE dans sa démarche de demande de remise gracieuse auprès de Monsieur l'Administrateur Général des Finances Publiques du Nord.

18/62 : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION DU SOL RELEVANT DE LA COMPETENCE DE LA COMMUNE

La Métropole Européenne de Lille a créé un service instructeur métropolitain, afin de prendre en charge l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme pour les communes intéressées.

En juin 2015, le Conseil Municipal de Wambrechies a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de ce service.

Cette convention, d'une durée initiale de trois ans, est arrivée à échéance. Afin de poursuivre cette mise à disposition des services de la MEL, il y a donc lieu de procéder à son renouvellement, dans les mêmes conditions juridiques, techniques et tarifaires.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention de mise à disposition des services de la Métropole Européenne de Lille pour l'instruction des autorisations d'occupation du sol relevant de la compétence de la Commune et à signer tous actes juridiques, administratifs et financiers correspondant à la délibération.

18/63 : MARCHE DE NOEL – CREATION D'UN TARIF POUR LES EXPOSANTS

La ville de WAMBRECHIES, en partenariat avec la Distillerie Claeysens, organise depuis plusieurs années un marché de Noël. En 2018, l'implantation des chalets se fera sur le parking de la Distillerie afin de trouver notamment une meilleure continuité de déambulation du public entre les deux sites.

Le Conseil Municipal, à **l'unanimité**, fixe un tarif forfaitaire de 50 € TTC avec remise d'un chèque de caution de 200 € par exposant pour le week-end. Ce tarif inclut les accès énergétiques.

18/64 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRINCIPAL

Afin d'ajuster les crédits budgétaires à l'activité de la collectivité, le Conseil Municipal, par **25 voix pour et 2 abstentions**, vote une décision modificative n° 1 pour l'exercice 2018 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 236 550.00 € et en fonction d'investissement à 144 005.00 €.

18/65 : AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Compte tenu du réalisé 2018, le Conseil Municipal, par **25 voix pour et 2 abstentions**, décide de modifier les AP/CP votés afin d'ajuster les crédits pour 2018.

18/66 : REVISION DES TARIFS DES CONCESSIONS AU CIMETIERE, AU COLUMBARIUM ET AU CIMETIERE PAYSAGER

Le Conseil Municipal, par **25 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre**, fixe au 1^{er} janvier 2019 les tarifs de concessions au cimetière, au columbarium ainsi qu'au cimetière paysager.

18/67 : REVISION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES

Le Conseil Municipal, par **25 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre**, fixe au 1^{er} janvier 2019 les tarifs des salles municipales suivantes :

- « Carlos Ledoux » à la Fondation Ledoux
- Salle des fêtes
- « Simon Robert » au Château de Robersart
- « Juliette de Robersart » au Château de Robersart
- Cour du Château de Robersart

18/68 : MISE EN ŒUVRE DU REGLEMENT EUROPEEN DE PROTECTION DES DONNEES (RGPD) – MUTUALISATION – CREATION D'UN SERVICE METROPOLITAIN MIS A DISPOSITION

Le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, dit règlement RGPD, constitue le cadre général de la protection des données et a pour ambition la conciliation entre les nouvelles pratiques numériques et la protection des particuliers.

Cette loi prévoit la désignation obligatoire, pour toute personne publique, d'un Délégué à la Protection des Données (DPD) qui peut-être externalisé ou mutualisé.

Dans ce contexte, la Métropole Européenne de Lille (MEL) met en place un service mutualisé ayant pour objet d'assumer en commun les charges et obligations liées au traitement de données à caractère personnel.

Il s'agit d'une mise à disposition d'une expertise technique pour les Maires, responsables de traitements de données, afin de permettre la mise en œuvre des nouvelles obligations.

Le service proposé comprend la nomination de délégués à la protection des données (DPD) mutualisés, la mise à disposition de Responsables de Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) mutualisés, l'accès à des marchés de prestations de services en matière d'audit d'architecture et de sécurité des SI, un appui technique sur demande du maire en matière de traitements et de mise en œuvre des recommandations issues des audits et/ou du DPD.

Une participation financière des communes couvrant le coût global du service proposé par la MEL a été retenue, sur la base d'un tarif de 220 € par jour de mise à disposition.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, approuve l'adhésion de la commune à ce service mutualisé et autorise M. le Maire à conclure la convention de mise à disposition à intervenir avec la MEL.

18/69 : ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DANS LA STRATEGIE DE REHABILITATION THERMIQUE DE SON PATRIMOINE ET DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

Cet engagement émane d'un rapport d'analyse de l'état des lieux énergétique et patrimonial de la commune établi par un conseiller en énergie partagé diligenté par la Métropole Européenne de Lille.

Ce rapport fait état, dans un premier temps, du bilan énergétique eau, gaz et électricité pour les coûts, consommations et états des bâtiments et installations.

Dans un second temps, le rapport identifie des opportunités et propositions d'actions pour les trois prochaines années selon cinq axes :

- un suivi régulier des consommations et dépenses énergétiques du patrimoine ;
- la réhabilitation progressive et durable du patrimoine prioritaire, bâtiments et éclairages publics ;
- le développement des énergies renouvelables ;
- l'accompagnement des changements de comportement des usagers ;
- la mobilisation des aides financières disponibles.

Le Conseil Municipal, par **26 voix pour et 1 abstention**, décide de valider la stratégie de réhabilitation thermique de son patrimoine, de suivi des dépenses énergétiques (gaz, électricité et eau) et de développement des énergies renouvelables.

18/70 : LUTTE CONTRE LES DÉJECTIONS CANINES

La ville de WAMBRECHIES décide d'engager une démarche en deux phases ayant pour objectif de réduire, à défaut de les supprimer complètement, les déjections canines présentes sur le domaine public :

1. DISPOSITIF DE PRÉVENTION – à partir de la fin octobre 2018

Ce dispositif comprend une campagne de communication et de sensibilisation ciblée, notamment à travers les différents supports de communication (bulletin municipal, site internet, affiches, flyers,...), mais également directement sur le domaine public (affiches, pochoirs effaçables, stickers,...).

2. DISPOSITIF DE RÉPRESSION – à compter du 1^{er} janvier 2019

Les sanctions suivantes seront appliquées :

- non détention de sacs étanches en présence d'un chien : 38 €
- abandon de sac avec déjection sur le domaine public : 68 €
- abandon de déjection canine sur le domaine public : 68 €+ 42 € de frais de nettoyage lié à l'intervention des services municipaux (coût actuellement fixé à 27 €) pour rétablir l'intégrité du domaine public, soit 110 €.

Pendant la phase de prévention, soit jusqu'au 31 décembre 2018, les sanctions actuelles continueront naturellement de s'appliquer.

Par ailleurs, il est rappelé que les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse dans toute l'agglomération et le long de la coulée verte. Toute infraction constatée par la Police Municipale sera sanctionnée par une amende de 38 €.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** approuve les deux phases de cette démarche et autorise M. le Maire à appliquer les sanctions définies dans la présente délibération, à compter du 1^{er} janvier 2019.

18/71 : POSITION DE LA VILLE DE WAMBRECHIES CONCERNANT LES DEROGATIONS OCTROYEES PAR LE MAIRE AU PRINCIPE DE REPOS DOMINICAL DANS LES COMMERCES DE DETAIL - ANNEE 2019

La Métropole Européenne de Lille a décidé de fixer à huit le nombre maximal d'ouvertures dominicales des commerces de détail autorisées par le Maire, ce dispositif s'appliquant pour la période 2018-2020.

Pour 2019, le calendrier des ouvertures retenues est le suivant :

- les deux premiers dimanches des soldes (13 janvier et 30 juin 2019) ;
- le dimanche précédant la rentrée des classes (1^{er} septembre 2019) ;
- les quatre dimanches précédant les fêtes de fin d'année (1, 8, 15 et 22 décembre 2019) ;
- une date laissée au libre choix des communes en fonction des demandes particulières des commerçants ou de fêtes locales.

Sur le même principe qu'en 2018, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide de choisir l'ouverture dominicale des commerces de détail le dimanche 29 décembre 2019.

18/72 : COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2017 DU SIVOM ALLIANCE NORD OUEST – EXTRAIT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

La loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale du 12 juillet 1999, dite « Loi Chevènement » fait obligation pour chaque établissement public de coopération intercommunale, de transmettre chaque année, aux communes membres, un rapport retraçant l'activité de leur établissement, accompagné du compte administratif, arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

M. SAS, 1^{er} Adjoint, Vice-Président du SIVOM présente un exposé sur les activités et le budget du SIVOM.